COMMUNE DE WOLUWE-SAINT-PIERRE
Service de l'Urbanisme
Avenue Charles Thielemans, 93

B - 1150 BRUXELLES

V/Réf : MC/DW – 2016/113 (PU/597692)–s.756
N/Réf. : AVL/JMB/WSP-2.192/s.586
Annexe : 1 dossier

Bruxelles, le

Messieurs,

Objet : WOLUWE-SAINT-PIERRE. Avenue Jules de Trooz, 56 / angle Charles Thielemans, 46.
Modification des vitrines du rez-de-chaussée commercial.
Demande de permis d'urbanisme. **Avis de la CRMS**

En réponse à votre lettre du 08/04/16 sous référence, votre demande a été portée à l'ordre du jour de la séance de la CRMS du 20/04/16.

La demande concerne un immeuble d'angle à pan coupé, réalisé durant l'entre-deux-guerres en style Beaux-Arts. Il revêt un important intérêt architectural et s'inscrit dans un front bâti cohérent. Le bien est occupé au rez-de-chaussée par un espace commercial, aujourd'hui affecté en horeca.

Le projet vise le remplacement des deux vitrines fixes, situées de part et d'autre de l'entrée donnant sur l'angle, par des châssis à guillotine munis d'une imposte ouvrante. Les menuiseries seront réalisées en bois peint en blanc tout comme les autres châssis de l'immeuble.

A l'examen du dossier, il apparaît que ces interventions n'auraient pas d'impact négatif sur l'intérêt des biens classés situés aux environs et n'en modifieraient pas le contexte. Pour autant que les menuiseries soient réalisées avec soin et dans les règles de l'art, les travaux n'entraveront pas la valeur architecturale de l'immeuble en question.

S'il y a lieu, la DMS formulera, en Commission de concertation, des remarques complémentaires sur la demande.

Veuillez agréer, Messieurs, l'expression de nos sentiments très distingués.

G. MEYFROOTS
Secrétaire-adjointe

St. DE BORGER
Vice-Président

c.c. B.D.U. - DML : Mme I. Leroy ;
B.D.U. - DU : Mme F. Vanderbecq.